Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600115-20260305-D2026_008-DE

COMMUNE DE BÉGANNE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2026-008

SEANCE DU 05 mars 2026
Date de convocation :
26 février 2026
Membres en exercice : 14
Présents : 12
Absents ayant donné un pouvoir : 2
Absents n'ayant pas donné de pouvoir : 0

Secrétaire de séance :
Emmanuelle LE BRUN

POUVOIRS
Michel POUPART à François de LANTIVY
Valérie LE COMTE à Emmanuelle LE BRUN

VOTES
Pour : 14
- ✓ Bernard RYO
- ✓ François DE LANTIVY
- ✓ Emmanuelle LE BRUN
- ✓ Michel POUPART
- ✓ Florence LEFEUVRE
- ✓ Isabelle GUYON
- ✓ Hubert BEGOUIN
- ✓ Dominique JARNIER
- ✓ Anthony DE BOUÄRD
- ✓ Valérie LECOMTE
- ✓ Fabienne DANIEL
- ✓ Virginie TUAL
- ✓ Michel MOQUET
- ✓ Gérard HOCQUET

Contre :

Abstention :

TARIF DES BUSAGES

L'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le jeudi cinq mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard RYO, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis de la commission Voirie du 21 février 2026,
Il est proposé la prise en charge suivante pour les travaux de busage demandé par les particuliers :

- Un forfait de 18€ le ml.

Il est rappelé que tous les busages ayant un impact sur la voie publique doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de valider ce montant forfaitaire de 18 € (dépôt d'une demande en mairie avec devis et versement sur présentation d'une facture après travaux)
- Autorise Monsieur Le maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

La secrétaire de séance
Emmanuelle LE BRUN

Le Maire,
Bernard RYO